



DOSSIER **DEMANDE DE VERSEMENT**

MISE EN ACCESSIBILITE
DES POINTS D'ARRÊT
DE BUS PRIORITAIRES



POINT D'ARRÊT PRIORITAIRE MIS EN ACCESSIBILITÉ :

ANNÉE D'OCTROI DU FONDS DE CONCOURS : _____

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune : _____

Adresse: _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

PROJET :

Date de démarrage de l'opération : _____

Date de fin de l'opération : _____

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI :

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF :

(Assiette éligible comprise entre 1 000€ HT et 15 000€ HT – Taux d'intervention maximal de 50% du coût HT restant à la charge de la commune)

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT HT	%
			Subvention Etat		
			Subvention Région		
			Subvention Département		
			Autre		
			Fonds de concours CACTLF		
			Participation communale		
TOTAL €			TOTAL €		100%

PIECES JUSTIFICATIVES DE FIN D'OPERATION A JOINDRE:

- Délibération communale (modèle en annexe)
- Facture(s) / récapitulatif des dépenses certifiées par le Maire et le Comptable public
- Copie des attestations et notifications des co-financeurs, le cas échéant
- Toutes pièces supplémentaires utiles

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Fait à _____, le _____

M./ Mme le Maire

Cachet et signature

Dossier complet à adresser uniquement par courriel à l'adresse suivante : subvention@ctlf.fr

ANNEXE 1

Modèle de délibération portant acceptation du fonds de concours « mise en accessibilité des points d'arrêt de bus prioritaires »

Vu l'article L.5216-5 § VI du CGCT disposant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu les délibérations n° 2020-212, n°2021-071, n°2023-152 et n°2024-188 de la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère relatives aux dispositifs de fonds de concours à destination de ses communes membres,

Vu la demande d'aide financière de la commune en date du,

Vu la délibération n°XX de la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère en date du XX attribuant à la commune un fonds de concours et fixant son montant à XX,

Considérant le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant :

COÛT PRÉVISIONNEL HT DE L'OPÉRATION	
SUBVENTION / AUTRE (LE CAS ÉCHÉANT)	
PARTICIPATION DE LA CACTLF	
PARTICIPATION COMMUNALE	

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération d'un montant maximum de XX afin de participer au financement dedont le coût est estimé à XX,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- Autorise Madame / Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

